

# Combat pour l'égalité : un long chemin

L'affaire a été bien préparée; les femmes, lors de leur congrès de 1975 à Berne, avaient décidé de frapper un grand coup. Pour l'« année de la femme », il fallait un exemple. Le Tribunal fédéral vient de leur donner raison, le précédent est créé : à travail égal, salaire égal.

Organisations syndicales et féminines se sont félicitées de ce jugement, l'interprétant comme un pas important vers l'égalité des sexes. La décision des juges de Lausanne représente certes une étape non négligeable mais il faut bien en voir les limites.

Le champ d'application d'abord. Le Tribunal fédéral a déclaré inconstitutionnelle la différence de traitement entre institutrices et instituteurs neuchâtelois parce qu'elle viole le principe énoncé à l'article 4 de la Constitution : l'égalité devant la loi. Encore faut-il qu'il y ait loi. Or en Suisse les seules catégories de travailleurs dont le salaire est déterminé par la loi sont les employés de la fonction publique. Le jugement récent du Tribunal fédéral ne s'applique donc directement qu'à l'Etat-patron — Confédération, cantons, communes, régies publiques — (le traitement discriminatoire entre enseignants et enseignantes ne subsiste que dans les cantons de Fribourg et de Lucerne).

C'est qu'en Suisse prévaut toujours la conception primitive des droits fondamentaux : des droits qui protègent l'individu contre l'Etat quand bien même cet individu est menacé tout autant et parfois même plus par des puissances privées. En matière d'égalité de salaire notamment la grande majorité des travailleurs, occupée dans le secteur privé, ne peut donc faire valoir l'article 4 de la Constitution. Le Conseil fédéral, en signant les conventions de l'Organisation internationale du travail relatives aux discriminations en matière d'emploi, a rappelé qu'en Suisse la fixation des salaires relève largement du droit privé (voir annexe en page 2). Le gouvernement, qui recon-

naît le principe « à travail égal, salaire égal », se contente donc de faire des recommandations au patronat.

En fait, seule l'initiative déposée en décembre 1976 contraindra le législateur à prendre des mesures de portée plus générale (par le biais d'un article 4 bis de la Constitution)! On sait que le texte en question, outre qu'il postule l'égalité en droits des hommes et des femmes, l'identité de leurs droits et de leurs devoirs dans la famille, leur droit à une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale, prévoit « l'égalité des chances et de traitement à l'homme et à la femme en matière d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour l'accès à l'emploi et l'exercice de la profession ». Voilà le combat à mener replacé dans ses véritables limites!

L'égalité de traitement entre les sexes, quelle que soit la largeur de vue des tribunaux, se heurte pourtant à un obstacle beaucoup plus considérable : c'est la division du travail. Pour revendiquer des salaires identiques il faut occuper des postes d'égale valeur; le principe « à travail égal, salaire égal » perd toute consistance quand des tâches déterminées sont « réservées » à l'un ou l'autre sexe, quand les emplois subalternes sont dévolus aux femmes de manière systématique.

---

## DANS CE NUMÉRO

**P. 2 :** Annexe de la première page : L'égalité dans la loi; **p. 3 :** Controverse sur le revenu des médecins. — **1 :** Un tabou qui révèle une grande maladie : la santé publique; **p. 4 :** Réforme scolaire vaudoise : la seule solution; **p. 5 :** Manifeste 77 : la montée d'un grand espoir; **p. 6 :** Point de vue : Actualités — Dans les kiosques : Un journal gratuit; **p. 7 :** La Suisse et le symposium; **p. 8 :** Cinéma : « Pain et chocolat », Charlot immigré en Suisse — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : L'arithmétique des juges militaires.

---

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 426 27 octobre 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Pierre Gilliard  
Jean-Jacques Schilt

426

Domaine public

## L'égalité dans la loi

Les normes légales qui cernent, sur le plan international, l'égalité entre hommes et femmes sont malgré tout assez nombreuses<sup>1</sup> !

En 1951, la Conférence internationale du travail adoptait la fameuse Convention No 100 sur l'égalité de rémunération, et en 1958 la Convention No 111 sur la discrimination dans l'emploi et la profession, toutes deux ratifiées par la Suisse après un douloureux débat de près de dix ans, ponctué par des refus du Conseil des Etats.

L'objectif de la Convention 100 est somme toute modeste : on demande à l'Etat d'encourager l'application du principe de l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, dans la mesure où il a une influence déterminante sur la fixation des salaires (l'obligation n'intervient que pour les emplois qui dépendent du pouvoir fédéral). En ce qui concerne l'économie privée, la Confédération n'interviendra que lorsqu'il est demandé à l'autorité fédérale de prononcer l'extension d'une convention collective de travail.

La convention sur la discrimination, elle, n'oblige pas les Etats adhérents à supprimer immédiatement cette discrimination; elle exige cependant de la part de chaque Etat un certain dynamisme en la matière (formuler et appliquer une politique nationale tendant à éliminer toute discrimination). Le Traité de Rome (1957, Communauté économique européenne) a pour sa part fait l'objet de multiples retouches au chapitre de l'égalité des salaires. Pour faire coïncider la pratique avec les principes, les Etats membres ont pour finir adopté une directive en février 1975 imposant, de manière impérative, l'égalité des rémunérations : doit être éliminée, pour un même travail ou pour un travail auquel est attribuée une valeur égale, toute discrimination fondée sur le sexe.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la remarquable synthèse parue dans la « Revue syndicale suisse » (case postale 64, 3000 Berne 23) et rédigée par le juge fédéral Alexandre Berenstein.

La Charte sociale européenne (1961, Conseil de l'Europe) stipule à son article 4 que les parties contractantes s'engagent (la Suisse a signé cette charte) « à reconnaître le droit des travailleurs masculins et féminins à une rémunération égale pour un travail de valeur égale ». Il est ajouté que l'exercice de ce droit doit être assuré soit par voie de conventions collectives librement conclues, soit par des méthodes légales de fixation des salaires... La Charte va plus loin que la Convention 100 : elle comporte expressément l'engagement de reconnaître un droit et l'obligation d'assurer l'exercice de ce droit y revêt un caractère absolu (cette interprétation, il faut le noter, est cependant contestée par certains Etats membres).

En Suisse, il reste donc malgré tout une zone sombre : l'économie privée. Aucune disposition, ni la Convention 100, ni l'article 4 de la Constitution, ne peut être invoquée pour que les femmes

reçoivent, dans les entreprises privées, une rémunération égale à celle des hommes. Tous les Etats membres du Marché commun ont introduit des dispositions corrigeant ces injustices dans leur législation, ce qu'ils étaient tenus d'ailleurs de faire en vertu du Traité de Rome. Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe, de leur côté, ont accepté, sur ce sujet, l'article 4 cité plus haut de la Charte sociale européenne.

Dans notre pays (voir en première page), deux lieux d'espoir pourtant : l'initiative populaire pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, déposée récemment, prend en charge cette revendication fondamentale. Et la commission d'experts pour une révision totale de la Constitution prévoit que « les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale » précisant d'autre part que « les droits fondamentaux doivent être appliqués par analogie dans les rapports entre particuliers ».

### CONTROVERSE SUR LES REVENUS DES MÉDECINS. — I

## Un tabou qui révèle une malade : la santé publique

Le prix de la santé et le revenu des médecins ont longtemps été des sujets tabous<sup>1</sup>. « On ne met pas en balance la guérison d'un malade avec un sac d'écus », déclarait il y a peu un éminent chirurgien. « On ne parle pas de ces choses-là », répondit, à propos des gains des médecins, un professeur de médecine interviewé sur l'évolution de l'organisation sanitaire.

Or, la santé publique coûte de plus en plus cher;

<sup>1</sup> Après avoir analysé le projet de révision de l'assurance maladie (DP 425), P. Gilliard fait le point de la controverse sur le revenu des médecins, poursuivant ainsi son entreprise de défrichage de la politique suisse de la santé. En allemand, cet article a paru dans le bulletin de l'UDC « SVP-Bulletin », c.p. 70, 3000 Berne 25.

elle se heurte maintenant à des limites budgétaires, car la période de forte croissance économique est derrière nous. La médecine obéit à une logique du maximum : le meilleur pour les malades, à l'intendance de suivre. Mais l'économique et le social doivent répondre à une logique de l'optimum : le mieux aux moindres frais, dans le cadre des options politiques. La santé n'a certes pas de prix pour la personne; mais elle a un budget pour la collectivité.

Les aménagements importants du système de santé publique et des économies réelles, sans dommage pour les malades et l'emploi, sont possibles. Mais une crispation sur le « statu quo » conduit à limiter les interventions à des mesures parcellaires et juxtaposées, qui souvent diffèrent l'identification des problèmes réels, et en retardent les solutions (voir notre analyse du projet de révision de la loi sur l'ordonnance maladie. DP 425).

Toutefois, un malaise diffus s'accroît. Les difficultés de financement, toutes relatives dans un

pays comme la Suisse, mettent en évidence des gaspillages, des abus, des possibilités d'enrichissement sans cause motivée. La presse, des spécialistes et des citoyens de plus en plus nombreux s'interrogent. La présente controverse entre deux estimations concernant le revenu des médecins agit comme un révélateur; en fait, elle soulève un aspect fondamental lié à l'organisation de la médecine et du secteur de santé publique.

Pour situer cette controverse, considérons l'évolution des dépenses de santé avant d'aborder les revenus médicaux.

L'état lamentable de l'appareil statistique en Suisse ne permet pas de connaître exactement le montant réel des dépenses de santé. Nos estimations comprenant le secteur hospitalier, les frais médicaux et les produits pharmaceutiques, rapportées en proportion du Produit national brut (PNB), sont les suivantes<sup>2</sup>: en 1950 3 %, en 1960 3 ½ %, en 1970 5 % et en 1975, 7 % du PNB, ce qui représente environ 10 milliards pour cette année-ci.

Gygi et Henny, dans un récent ouvrage<sup>3</sup>, viennent de fournir une estimation du même ordre de grandeur pour 1975; mais le montant comprend des frais de dentisterie, d'environ 1 milliard. Si l'on ajoute à leur évaluation des montants non comptabilisés ou non apparents dans la rubrique santé publique (amortissements, revenus de main à main, prestations indirectes des services d'assistance, etc...), les résultats sont pratiquement semblables.

Dépense-t-on trop pour la santé? Cette question pose mal le problème. En effet, la population tient beaucoup à un bon état de santé, et un rat-trapage était indispensable après la deuxième guerre mondiale. De plus, le secteur sanitaire contribue à la formation du Produit national brut;

<sup>2</sup> Cf.: « Démographie médicale en Suisse, santé publique et prospective 1900-1974-2000 », notamment ch. 6, Pierre Gilliland et collaborateurs, Office de statistique de l'Etat de Vaud, mars 1976.

<sup>3</sup> « Das schweizerische Gesundheitswesen », H. Huber Verlag, Berne 1977. Untertitel: Aufwand Struktur und Preisbildung in Pflgebereich.

les structures médicales et hospitalières doivent aussi être considérées en tant qu'investissements à long terme. Enfin, la part affectée aux dépenses de santé est fonction des valeurs dans une société et dépend du degré de priorité que l'on accorde à la santé publique.

Ce qui est manifeste toutefois, c'est que la santé publique coûte actuellement trop cher par rapport à ce qu'elle offre. En outre, les dépenses sont entrées depuis quelques années dans une spirale fortement ascendante; et contrairement aux affirmations courantes et simplificatrices, c'est principalement « l'offre » en équipements, en médecins et en personnels qui conditionne la « demande » et engendre une inflation de la consommation médicale, et en conséquence l'accroissement des coûts. Plutôt que d'accuser et de chercher à culpabiliser les malades, remontons aux sources!

### Le choc des statistiques

La part des dépenses sous la rubrique « médecins » est, selon Gygi et Henny (op. cit.) d'environ 2,12 milliards sur un total de 9,9 milliards en 1975, soit 21,4 %. Ces auteurs ont divisé le montant par le nombre de médecins praticiens<sup>4</sup> pour estimer le revenu brut, soit près de Fr. 340 000.— Puis, ils ont évalué les frais généraux à un tiers; d'où le revenu net de Fr. 226 000.— par médecin, moyenne arithmétique pour 1975.

Le comité central de la Fédération des médecins suisses (FMH) vient de publier une expertise<sup>5</sup>. Elle conduit à un résultat fort différent, puisque le revenu net obtenu atteint Fr. 147 000.— en 1975 (voir DP 420).

La différence entre ces deux estimations est de taille. Peu de personnes en effet ont un salaire annuel égal à la différence entre ces deux résultats (environ Fr. 80 000.—)!

<sup>4</sup> Médecins libres praticiens exerçant leur art, y compris les médecins hospitaliers ayant une clientèle privée. Pour ceux-ci, seule la part des revenus de la pratique indépendante est comptée.

<sup>5</sup> Gutachten über die Einkommensverhältnisse der freien Ärztschaft der Schweiz 1971-1974, août 1977.

L'évaluation de Gygi et Henny est approximative; ce que l'étude FMH ne manque pas de souligner. Malgré les apparences, elle serait proche de la réalité, selon quelques spécialistes des assurances maladie. L'expertise de la FMH, elle, repose sur les informations de la caisse de compensation AVS des médecins, à laquelle sont affiliés environ 85 % de tous les libres praticiens. Les chiffres découlent d'une part des notifications d'impôt pour la défense nationale fournies par les administrations fiscales cantonales sur les revenus annuels de la période 1971-1972 à 1973-1974, et d'autre part d'une estimation pour 1975 pour les médecins âgés de moins de soixante-cinq ans. Pour les médecins de plus de soixante-cinq ans, une évaluation a été faite auprès des médecins du canton de Zurich; les données ont été extrapolées à l'ensemble de la Suisse.

Le rapport publié par la FMH sur le revenu des médecins est une événement qu'il convient de souligner. Il manifeste un changement d'attitude et une acceptation des exigences de clarté comptable. Le président de la FMH, le Dr K. Zimmermann, ainsi que son prédécesseur, le Dr Bergier, ont à maintes reprises incité les médecins à la modération, afin de contribuer au maintien des dépenses dans des limites raisonnables. C'est tout à leur honneur. Cette volonté existe également chez de nombreux médecins. L'un d'eux stigmatisait dans un bulletin ses confrères qui gagnaient plus de Fr. 800 000.— par le seul canal des assurances sociales; ceux qui pratiquent de tels abus mettent en cause l'ensemble du corps médical. Car un grand nombre de médecins praticiens gagnent moins que cette moyenne arithmétique des revenus, alors qu'un petit nombre l'élèvent en réalisant des gains scandaleux. En fait, cette moyenne cache des disparités considérables des revenus médicaux individuels.

L'expertise de la FMH se veut précise. Mais il faut y regarder de plus près, et même démonter quelques mécanismes.

Pierre Gilliland

(A suivre)

## Réforme scolaire vaudoise : la seule solution

D'année en année, de rapport en rapport, la situation se clarifie : des généreux projets de réforme de l'école vaudoise esquissés en 1968-70, il ne restera bientôt plus rien. Le récent pensum auquel sacrifie chaque automne le Conseil d'Etat obligé de renseigner le Grand Conseil sur « les expériences de réforme de l'école vaudoise, l'état des travaux et les intentions du gouvernement » confirme sans ambiguïté cette tendance.

Sauver les collégiens (comme on sauve des phoques ou d'autres espèces menacées), telle est la préoccupation majeure des « responsables de la réforme ». Plus question donc de prendre en considération les intérêts de l'ensemble des enfants ! Des preuves ? En voici deux.

Dans la zone pilote de Vevey, les futurs bacheliers ont toujours plus que les autres : ils se voient par exemple offrir sept « options », les élèves de la division moyenne (plus de 50 % de la volée) se contentant de cinq options et ceux de la division pratique de trois. Il est vrai qu'une option coûte cher, et que la droite comprendrait mal qu'on dépense de l'argent pour d'autres enfants que les siens !

Pour permettre aux futurs gymnasiens de « faire du latin » dès la sixième année de scolarité, une option « latin » a été introduite; et comme il fallait bien occuper les autres élèves, on a créé une option « italien » et une option « sciences appliquées » que certains élèves ont choisie par goût, mais dans laquelle « se sont réfugiés des élèves qui n'avaient pu prendre ni l'option « latin », ni l'option « italien », sans véritable motivation » (p. 3 du Rapport). Devant les difficultés rencontrées, on a ouvert une nouvelle option « activités pratiques ». Toute la structure, on le voit, est conditionnée par l'a priori : introduire l'enseignement du latin en sixième année.

Une école sélective, faite pour les meilleurs, prenant acte des différences sans chercher à diminuer

les inégalités dues au milieu socio-culturel, tel est le projet actuel des « responsables de la réforme ». Le rapport du Conseil d'Etat est, sur ce point, particulièrement clair : « Parmi tous les objectifs que l'on assigne généralement aux niveaux, les responsables de la réforme ne sauraient se rallier à celui qui viserait à diminuer les différences de capacités et de performances des élèves en leur donnant un enseignement différencié, car cet objectif leur paraît présenter le danger de freiner le rythme des élèves considérés comme les plus doués ».

Dans ces conditions, comment s'étonner des difficultés des « laissés pour compte » des classes pratiques, c'est-à-dire de deux élèves sur dix ? « Il est évident que ce problème des classes pratiques n'est pas lié exclusivement à l'expérience de Vevey; on le retrouve également à Rolle comme dans l'école traditionnelle, notamment dans les classes primaires à options ».

Et pour les naïfs qui n'auraient pas encore compris — entre autres les 15 000 signataires de la pétition de l'Association des parents d'élèves, que le Conseil d'Etat propose de classer, « le Département entendant poursuivre ses études sans précipitation » —, le rapport précise que, si l'unité de l'école vaudoise doit être assurée (« une école animée d'un même esprit et procédant d'une conception générale commune à toutes ses subdivisions »), il n'est pas question d'une école unique. Comme le titrait triomphalement la « Nouvelle Revue de Lausanne » : « L'école vaudoise ne sera pas égalitaire ».

### Cela vaut-il la peine ?

Sept ans après la décision du Grand Conseil d'autoriser le Conseil d'Etat à expérimenter des projets de réforme dans une ou plusieurs zones pilotes, une question doit être posée : valait-il la peine de consacrer tant d'efforts (beaucoup de maîtres y ont cru et se sont dépensés sans compter — se dépensent encore, mais pour combien de temps ? — pour expérimenter une réforme profonde de notre école) et tant d'argent (premier

crédit supplémentaire en 1972 de 162 800 francs pour Rolle, de 668 500 francs pour Vevey en 1973; ces sommes n'ont cessé de croître à mesure que le nombre d'élèves touchés par la réforme a augmenté) pour arriver à un si maigre résultat : une école sélective (mais plus finement sélective, comme l'affirmait il y a quelques années déjà le directeur de la zone pilote de Rolle), faite pour ceux qui poursuivent des études longues.

Une première sélection intervient en effet en cinquième année déjà, du fait de l'introduction de cours à niveaux pour l'allemand (transformés en cours d'aptitudes l'année suivante, ce qui limite strictement le nombre des passages), une deuxième en sixième (cours à niveaux en maths et en français).

Le choix d'une structure — « problème qui, dans les années à venir, retiendra avant tout l'attention des responsables de la réforme » — est une décision politique, l'expérimentation n'ayant de sens que si elle porte sur le contenu et les méthodes d'enseignement, une fois le cadre fixé. Genève, Fribourg, le Valais ont adopté une scolarité commune de six ans, sans cours à niveaux, ni option. Créer dans une première étape un cycle d'observation de deux ans (cinquième et sixième), avec des classes totalement hétérogènes, sans sélection déguisée, est la seule réforme de structure qui prenne en compte les intérêts de l'ensemble de la population scolaire. Ce choix est d'ailleurs quasiment imposé par la dispersion des classes dans le canton. Les Valaisans, qui connaissent une situation comparable à bien des égards, l'ont bien compris. Toute mesure de différenciation externe (sous forme de cours à niveaux) doit être exclue avant la fin de la sixième année de scolarité. Pré-tendre vouloir mettre sur pied un système complexe de niveaux dès le début de la cinquième année est un moyen de rendre impossible toute généralisation de la réforme.

Les radicaux vaudois, qui règnent sur le Département de l'instruction publique depuis des générations, sont passés maîtres dans l'art de jeter de la poudre aux yeux. Depuis 1960, ils promettent

une réforme. Ils annoncent maintenant qu'ils vont réformer d'un coup les années 5 à 9 de la scolarité, qui doivent constituer un tout cohérent. Ce qui est le moyen le plus sûr de ne rien faire !

Quand ils auront amusé la galerie pendant encore dix ans à « étudier », « rénover », tout en maintenant le « statu quo », ils pourront s'inspirer des réflexions des radicaux valaisans qui, dans « Objectif 80 », critiquaient l'année passée le cycle d'orientation valaisan (les élèves sont répartis en deux divisions à partir de la septième année), jugeant la division A élitaires. Les radicaux valaisans estimaient en effet que séparer les élèves scolairement doués des plus faibles, les répartir

---

## Manifeste 77: la montée d'un grand espoir

Ils étaient trente-cinq militants de la FTMH (Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie) réunis dans une ville romande, et ils discutaient du « Manifeste 77 » (voir DP 424).

Au fil de la discussion, on vit ces hommes connus pour le sérieux du combat qu'ils mènent dans les ateliers se laisser emporter par des élans assez inattendus pour ne pas dire incongrus : un enthousiasme un peu naïf, le rêve d'une société nouvelle.

Comment rendre compte de cette atmosphère-là, alors que, les communiqués suivant les communiqués (trois pages dans la « Lutte syndicale », enfin, pour résumer le point de vue des instances supérieures du syndicat), l'heure est déjà aux règlements de comptes ?

Certains veulent ramener « Manifeste 77 » et le conflit qu'il a provoqué entre les militants romands et les secrétaires centraux de la FTMH à une opposition de personnes. En réalité, « Manifeste 77 », c'est l'émergence au grand jour d'un filon ignoré de la vie syndicale, un filon qui pourrait faire la richesse de la principale et de la plus

en division A et B, ne signifie en rien orienter ces élèves, mais simplement opérer une sélection arbitraire. Ces fortes paroles s'appliquaient donc à la septième année de scolarité !

Les radicaux vaudois auront encore de quoi méditer, prétexte à maintenir le système en vigueur, toute précipitation étant bien entendu inutile. A moins que les électeurs vaudois, imitant les Genevois, estiment que la plaisanterie a assez duré, que l'avenir de trop d'enfants a été sacrifié et qu'ils soient enfin convaincus que seule la gauche réalisera la réforme jugée indispensable depuis plus de quinze ans.

---

vivante des fédérations de l'Union syndicale suisse.

Depuis plusieurs années, des aspirations nouvelles voyaient le jour parmi les militants des fédérations romandes. Au gré des rencontres, et particulièrement grâce aux cours de formation, des notions comme « autogestion », « droit à la critique », « démocratie syndicale » font leur chemin dans l'esprit des militants et des permanents les plus dynamiques.

A Genève, ce sont des sections entières — les plus vivantes — qui adoptent cette orientation. Qui connaît ces bastions de la FTMH genevoise — des équipes unies, dynamiques, dans trois ou quatre des plus puissantes entreprises de la branche où le niveau de la qualification et le taux de syndicalisation sont également élevés — sait ce que cela signifie.

### Le dos au mur

La récession a encore accru cette prise de conscience. Les emplois disparaissent par milliers dans le secteur de la métallurgie. Finis les combats pour une augmentation de vingt centimes de l'heure ! C'est tout juste si l'acquis peut être maintenu.

Les licenciements, la crainte des licenciements pèsent sur les hésitants. Les militants sont le dos

au mur, les instruments de combat qu'ils ont mis au point pendant des décennies sont maintenant émoussés, les troupes le devinent et les nouvelles adhésions se font proportionnellement plus difficiles.

S'impose alors la nécessité d'une nouvelle stratégie, d'un projet radicalement nouveau, fondé sur ces idées que l'on polit depuis quelques années, c'est le « Manifeste 77 ».

Le projet circule comme une traînée de poudre à travers les cantons romands : c'est la levée d'un immense espoir. Les syndicats vont se donner les moyens d'une lutte à la mesure d'une situation nouvelle, du chômage, de l'insolence patronale. Aujourd'hui, on demande à ces hommes, à ces éléments avancés du combat dans les usines contre l'exploitation, de renier ce en quoi ils ont cru, de « perdre la face » devant les patrons et les troupes qu'ils animent.

Si des exclusions devaient être prononcées, qu'elles soient ou non suivies de scission, ce serait l'effondrement d'un espoir, peut-être le plus important qui se soit levé depuis longtemps parmi les travailleurs de Suisse romande.

---

## Souvenirs d'un antifasciste

Otto Pünter, alias « Pakbo », journaliste socialiste qui a mené une lutte acharnée contre le fascisme vient de publier son deuxième livre de souvenirs dix ans après le premier. La politique intérieure y tient une place de choix et il y a notamment quelques révélations sur l'origine de la « formule magique » pour la formation du Conseil fédéral. Un autre document : la reproduction d'une lettre ouverte des milieux nazis helvétiques qui réclamaient au Président de la Confédération, en 1941, l'envoi d'un fort contingent de l'armée suisse pour se battre contre l'URSS sur le front de l'Est. Cette lettre n'avait jamais été publiée jusqu'ici.

---

## POINT DE VUE

### Actualités

— *Ben mon vieux, t'as vu ce bordel ! C'est pas croyable, des gars comme ça on devrait les fusiller sans leur demander leur nom, ça j' te le dis... Et puis t'as vu les gaillards du commando, en deux trois minutes ils t'avaient libéré tout le monde. En tous cas c'est pas avec les flics de C... que tu ferais des trucs pareils, ils sont toujours au bistro... Oh, note, hein, ça vaut mieux...*

Pendant ce temps, la sommelière nettoie la table ronde et remplit les petits paniers en plastique rouge de paquets de cacahuètes et de chips. La radio débite de la musique au mètre — ce doit être la télédiffusion. Deux cantonniers entrent et saluent tout le monde.

— *Nom de Diou, tu peux être sûr qu'il vont lui faire couic, à l'autre gaillard, là, le Schleyer, machin des patrons, toute façon... celui-là c'était un nazi pendant la guerre, t'as pas vu dans la Feuille, l'autre jour...*

Les deux cantonniers commandent des cafés et se servent de petits pains sur une autre table. Deux représentants de commerce, près de la fenêtre, discutent d'un troisième représentant de commerce qui ne semble pas représenter grand-chose à leurs yeux.

— *Tu vas voir, les Allemands, ils vont encore nous faire chier une fois. Déjà en 14, en 39... et avec leurs pirates, ça recommence. S'ils s' mettent avec les Japonais, tiens, ça encore c'est des cinglés, ça m'étonne pas, qu'est-ce tu veux, y vivent les uns sur les autres dans des pays comme ça...*

La sommelière sert les cafés. Puis retourne laver les verres. En passant :

— *T'as vu, heureusement qu'ils l'ont retrouvée, la gamine de Genève. Dieu sait les parents, ils devaient être dans un bel état, tu te rends compte...*

Le gros lampe un coup de bière

— *En tout cas, ça ne m'étonne pas, et ça va continuer ce bordel. Tiens les trois autres, là, en prison, tu crois qu'ils se sont foutu le tour ? Ils les ont descendus, ouais, tu peux être sûr... Les types, ils étaient au secret, ils pouvaient même pas pisser sans qu'on les regarde, alors tu parles...*

Les deux cantonniers sourient-ricanent.

— *Nelly, tu m'amènes encore une chope, pas de mousse hein, c'est déjà assez cher comme ça...*

Le gros vide le fond de son verre.

— *En tout cas, c'est pas moi qui prendrai l'avion, hein, toute façon ils risquent pas de m'enlever, avec ce qu'on gagne à la fabrique... Pourquoi ils chopent pas des Arabes, tiens... Ou bien Gnaegi ! (Il s'esclaffe). Celui-là on pourrait payer pour qu'ils l'enlèvent qu'ils le voudraient pas ! (Tout le monde rigole). On pourrait l'échanger contre une douzaine de Simmental...*

Les rires continuent.

La vie aussi.

Les cantonniers trempent leurs petits pains dans leur café.

Il est neuf heures et quart au bistro du village. Le soleil explosera dans cinq milliards d'années.

**Gil Stauffer**

## DANS LES KIOSQUES

### Un journal gratuit

Le bi-hebdomadaire zurichois « Züri Leu » (le lion de Zurich) a célébré son dixième anniversaire en produisant une brochure sur les 1242 personnes qui jouent un rôle à Zurich. Ainsi, un journal gratuit, financé uniquement par la publicité et qui contient une partie rédactionnelle importante, a réussi à prospérer : 1168 pages en 1968, première année complète de parution, 3748 pages en 1976, dernière année complète de parution. Le succès rapide a fait transformer

Depuis que, notamment pour des raisons financières, la presse quotidienne socialiste accepte, au nom du pluralisme, des annonces venant de tous les partis, on a assisté dans « TW » (Berne) à la publication d'une annonce socialiste et d'une annonce d'un candidat adverse, dans une édition adressée à tous les ménages de Berthoud où il y avait lutte pour la mairie.

l'hebdomadaire en un bi-hebdomadaire en 1973. La diffusion touche la région. Les Zurichois, de la ville, reçoivent quotidiennement un autre journal gratuit, le « Tagblatt ». Ce quotidien contient les avis officiels, des annonces publicitaires et une page d'informations. Des lecteurs s'en contentent et ne lisent pas d'autre quotidien.

La presse gratuite ne nuirait-elle pas à la presse payante ? On est en droit de se poser la question puisque les deux plus forts tirages quotidiens de Suisse sont publiés à Zurich et au surplus le meilleur quotidien national y a aussi ses attaches et réussit à diffuser plus de 100 000 exemplaires chaque jour...

En Suisse romande également, la presse gratuite cherche à élargir son champ d'activité. « Trente Jours » a publié dans son numéro de ce mois un supplément réservé uniquement aux Genevois,

avec un concours, bien entendu, pour attirer l'attention et accroître l'attrait pour les publicitaires. — Emile, pas celui du cirque mais le héros de la bande hebdomadaire de Peter Hürzeler, du « Tages-Anzeiger », a des lecteurs attentifs qui n'ont pas manqué de prendre plaisir à deux sujets électoraux. Un samedi, c'est la femme d'Emile qui fait remarquer : « C'est étonnant le nombre de votes que nous pouvons émettre, nous les femmes, absolument librement et sans certificat médical ». Et une autre semaine c'est Emile lui-même qui fait remarquer à un compagnon d'auberge : « Il est possible que la dernière votation n'ait pas pour conséquence d'améliorer la qualité de la vie. Mais qui cela intéresse-t-il ? Nous Zurichois, nous avons maintenant une meilleure qualité de la mort. »

## La Suisse et le symposium

Il y a quelques années, un tel congrès aurait passé comme une lettre à la poste : une réussite de plus à l'actif des responsables de la propagande pour la Maison des Congrès à Montreux.

Aujourd'hui, le climat a changé : les organisateurs du premier « symposium latino-américain et européen pour la coopération économique » trouvent devant eux des centaines de personnes décidées à ne pas accepter sans autre l'ordre économique et social que des financiers européens et latino-américains conviés vont paufiner pendant trois jours d'exposés et de séminaires intensifs. Les temps changent.

Quelques sept cents personnes manifestaient donc, dimanche, à l'appel de plus d'une vingtaine d'organisations, contre ce symposium faussement « apolitique », contre la tenue de ce symposium en Suisse, contre « la présence à ce symposium de hautes personnalités politiques économiques suisses qui participent ainsi à une politique économique répressive — il est vrai que 43 % du total des investissements suisses dans le tiers-monde se trouvent au Brésil, en Argentine et au

Mexique — et cautionnent des régimes hautement répressifs ».

En clair, c'était dire non au pillage des matières premières, au non-réinvestissement des profits (pour un dollar investi, quatre dollars reviennent au pays investisseur), à l'accaparement des marchés, à la surexploitation des travailleurs. La traduction de tels slogans dans notre pays ? Jean Ziegler, s'adressant aux manifestants, l'esquissait brièvement : explorer et exploiter les failles du système; par exemple, tout mettre en œuvre pour faire passer devant les Chambres une nouvelle loi sur l'incompatibilité de fonction (code d'honneur

des anciens conseillers fédéraux), pour faire aboutir une initiative visant à socialiser les cinq grandes banques d'affaires en Suisse.

Impossible de passer sous silence cette évolution de la sensibilité à l'égard des relations que la Suisse entretient avec ses « partenaires commerciaux » du tiers-monde ! Il reste que le chemin à parcourir sera long : on ne sait que trop que la Suisse est, par tête d'habitant, le plus fort investisseur en Amérique latine (avant les Etats-Unis), le plus fort investisseur en Asie (avant le Japon). Changer de cap, ce n'est pas ignorer cette réalité; saurons-nous trouver le moyen de la contrôler ?

## Les échanges de la Suisse avec les pays latino-américains

	1976 <sup>1</sup>				8 mois 1977 <sup>2</sup>	
	Import	Export	Total	%	Import	Export
Brésil	166	539	705	28	172 (90)	271 (356)
Mexique	102	268	370	15	76 (66)	134 (187)
Argentine	115	176	291	11	111 (70)	174 (106)
Venezuela	9	246	255	10	13 (7)	191 (145)
Panama	70	88	158	6	223 (44)	100 (55)
Pérou	60	97	157	6	25 (28)	48 (60)
Colombie	63	79	142	6	49 (37)	62 (52)
Costa Rica	37	22	59	2	53 (29)	13 (15)
Equateur	17	42	59	2	10 (11)	46 (28)
Guatemala	30	29	59	2	57 (23)	19 (16)
Chili	11	38	49	2	23 (9)	29 (25)
Salvador	28	18	46	2	26 (19)	13 (13)
Uruguay	21	20	41	2	11 (16)	14 (11)
Cuba	12	24	36	1	12 (9)	49 (23)
Bolivie	2	27	29	1	2 (1)	18 (19)
Nicaragua	15	13	28	1	33 (12)	12 (10)
Rep. Honduras	21	6	27	1	31 (14)	6 (4)
Rép. Dominicaine	4	16	20	1	1 (2)	11 (11)
Haïti	8	3	11	0	7 (6)	2 (2)
Paraguay	6	5	11	0	3 (5)	4 (3)
Surinam	1	4	5	0	3 (1)	2 (3)
Guyane	0	3	3	0	0 (0)	1 (2)
Belize	0	1	1	0	0 (0)	0 (1)
<b>Total</b>	<b>798</b>	<b>1764</b>	<b>2562</b>	<b>100</b>	<b>950 (499)</b>	<b>1219 (1147)</b>

<sup>1</sup> En millions de francs (cf. « Handelszeitung » 20.10.77)

<sup>2</sup> Entre parenthèses, les chiffres de l'année passée

## « Pain et chocolat » : Charlot immigré en Suisse

Qu'il mange du pain et du chocolat, il rompt la paix du dimanche. Qu'il tente de communiquer avec les indigènes, il est entraîné dans une affaire de meurtre. Garçon de café dans une petite ville touristique de Suisse centrale, Nino perdra son emploi parce qu'il a, pressé par l'émotion, fait pipi dans la rue à la sortie du commissariat.

Toujours innocent et toujours victime, cet immigré italien sera exploité par ses compatriotes. Ayant perdu ses économies et ses illusions, il se retrouve au plus bas de l'échelle avec les clandestins et les saisonniers. Pour s'intégrer dans la société, il ira jusqu'à se teindre les cheveux et changera de personnage. En vain. Rejeté, s'excluant lui-même, il est finalement reconduit à la gare par la police des étrangers. Seules deux exilées lui auront donné un peu d'amour et de sympathie. Mais s'il part c'est pour revenir, nouveau mépris qui n'a de place nulle part. Toujours de l'autre côté d'une barrière. C'est à la sortie nord du tunnel qu'il attendra avec sa valise et son veston sous le bras.

### Pas de littérature

Nino Manfredi n'a pas seulement la petite moustache de Charlot et le regard pitoyable. Acteur prodigieux, il a aussi le génie des gags, des situations et de l'observation sociale. Et certaines scènes — le restaurant, la chambre de l'immigré, le poulailler, la fête dans les baraquements, le match de football à la télé — résument d'une manière saisissante des thèmes éternels : la solitude, l'exil, les classes. « Qui suis-je, qui sommes-nous ? », se demandent les immigrés en regardant les fils du patron, les nantis. Pas de discours et de littérature, mais la vie quotidienne avec ses langages et ses détails.

Enfin un film drôle sur la Suisse. Une histoire tragi-comique où le rire et les larmes se mêlent,

la fiction et la réalité se rejoignent. Plus vrai qu'un documentaire, plus direct que le cinéma vérité. Sans doute parce que les auteurs et les acteurs sont Italiens et qu'ils ont vécu les conditions de l'exil, dans leur pays et en Suisse. Des images grinçantes qui font exploser les clichés et les images toutes faites de notre pays.

Le film de Franco Brusati a fait recettes pendant des mois à Paris. A Genève, une première programmation n'a pas rencontré un grand succès. Publicité insuffisante ? Ou les Suisses n'auraient-ils plus le sens de l'humour et de la caricature ? La reprise actuelle dans une salle de Genève et une prochaine représentation à Lausanne devraient forcer la faveur du public. Un film de salubrité publique.

R. D.

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## L'arithmétique des juges militaires

Tribunal militaire.

Le premier accusé a refusé de faire son cours de répétition. Précédemment, il avait accompli son école de recrues, puis un premier cours de répétition.

Ses motifs ? De nature morale, semble-t-il : sa haine de la violence (il s'est évanoui, un jour que son professeur projetait des reproductions des *Désastres de la Guerre* de Goya); son désir d'un monde fraternel; le sentiment qu'il a que les frontières isolent les hommes, que les « patries » les précipitent les uns contre les autres, bien loin de les mettre à l'abri.

Toutefois, doué d'un pouvoir de sonder les consciences et les âmes qu'un confesseur lui envierait, le Tribunal ne l'entend pas de cette oreille : pour lui, l'accusé a agi pour des raisons « politiques » (au sens large, précise l'auditeur, qui apparemment rejoint les marxistes, pour lesquels tout est politique) — pour des raisons politiques et par

égoïsme. Conclusion : il s'est rendu coupable d'une faute très grave; il est donc condamné à cinq mois d'emprisonnement sans sursis et à l'exclusion de l'armée.

Adoptons tout d'abord le point de vue de la défense : un tel jugement est scandaleux, qui refuse de reconnaître chez l'accusé les motifs honorables et le grave conflit de conscience — pour ne rien dire de son honnêteté et de sa bonne volonté, qui l'ont conduit à essayer, à voir d'abord avant de se décider.

Mais il est possible que la défense se trompe : admettons avec le Tribunal que ce n'est pas pour des raisons morales, mais pour des raisons « politiques » (c'est-à-dire par haine de notre système social) et pour des raisons d'égoïsme que l'accusé a agi. Comme le dit très bien le Grand Juge, sa faute est alors très grave. Il est donc condamné à cinq mois d'emprisonnement, soit un peu moins de vingt-deux semaines. Par ailleurs, il a fait son école de recrues, soit dix-sept semaines, et un cours de répétition, soit trois semaines. Total : quarante-deux semaines. S'il n'avait pas refusé de servir, s'il avait « accompli son devoir », s'il ne s'était pas rendu coupable de cette faute « très grave » qui lui est reprochée aujourd'hui, il aurait fait son école de recrues, dix-sept semaines; huit cours de répétition de deux semaines, soit huit semaines. Total : quarante-neuf semaines.

Ainsi donc, si le Tribunal est sérieux et croit vraiment à ce qu'il dit, il a prêté la main à la combinaison suivante : permettre à un « égoïste » de « gagner » en quelque sorte sept semaines...

Ainsi donc encore et de toute manière, le jugement est scandaleux.

... Et nous payons, vous et moi, des impôts, entre autres pour entretenir des tribunaux militaires !

L'accusé suivant a refusé tout service militaire. Il s'est présenté à l'école de recrues et le lendemain, il s'en est allé, ne s'étant pas senti « concerné » !

« Egoïste » typique, il est condamné à huit mois d'emprisonnement, soit trente-quatre semaines, et exclu de l'armée...

J. C.